

Madame LILIANE REVEILLAC
Administratrice GADEL
secretariatgadel@gmail.com
info@gadel-environnement.fr

le 12 avril 2017

Monsieur Jean LAUNAY
Député du LOT

Monsieur,

Ayant appris dans la lettre que vous avez adressée à madame la Préfète, le 20 mars 2017 que vous étiez administrateur de l'agence Adour Garonne et Président du Conseil national de l'eau, je me permets en tant qu'administratrice du GADEL, en charge du dossier Méthaniseur de Gramat mais aussi habitante de ce territoire, de préciser vos inquiétudes légitimes que je partage, car je travaille sur ce dossier depuis juillet 2016.

Les lectures de nombreux dossiers m'ont amenée à m'intéresser de plus près aux dossiers FONROCHE et j'ai obtenu des DDT47 et DDTM66, les dossiers d'enquête publique de l'usine de Villeneuve sur Lot, la seule en fonctionnement, et du projet de Perpignan en cours.

Ils m'ont fait comprendre à quel point le dossier de Gramat était **indigeste, incohérent, mais surtout incomplet** bien que deux fois plus gros que les autres.

Une troisième lecture minutieuse et ordonnée m'a permis de mettre en évidence tous les manquements de ce dossier, alors que si l'on croit le porteur de projet, **il n'y a aura pas d'odeur, de pollution de l'air, des sols et de l'eau !**

--Il y aura obligatoirement des odeurs qui perturberont moins les humains que les chiens du Chenil et qui s'additionneront à celles déjà existantes.

--C'est facile d'affirmer qu'il n'y aura pas de pollution de l'air quand le dossier n'évalue pas l'ensemble des rejets comme c'est le cas pour d'autres projets, en respectant les règlements en vigueur.

Ici, on néglige les émissions du bio filtre, celles de la torchère, de la chaudière bi énergie et des groupes électrogènes de secours, et on veut faire démontrer par le bureau d'étude que la cheminée du moteur de cogénération (puissance totale 2 500KW) peut faire **10 m au lieu des 27m** réglementaires, nécessaires pour une meilleure diffusion des rejets, au dessus des bâtiments. Par ailleurs, les bâtiments de la CAPEL et de la Quercynoise, de tailles conséquentes, ne sont pas pris en compte dans les modélisations.

--Tout ce dossier répète que l'hygiénisation tue tous les germes pathogènes sauf ceux que les contrôles ne recherchent pas comme les parasites, le virus de la fièvre porcine, les spores de clostridies alors que ces derniers sont réactivés et multipliés par l'hygiénisation .

L'épisode qui a affecté l'eau de Cahors récemment, démontre l'extrême fragilité de notre sol aux pollutions puisque le parasite responsable provient principalement des fumiers de bovins, certainement épandus et que ce parasite n'est pas éliminé par les désinfectants.

--Comme le Professeur KAEMMERER (ENSAT Toulouse) spécialiste des sols, le Guide pratique édité par l'Agence Adour-Garonne «**Stratégie de protection des ressources karstiques utilisées pour l'eau potable** », jamais cité dans le dossier, préconise « *la réduction ou l'interdiction des intrants azotés ou phosphorés* » !

Il est étonnant que le PNRCQ, cité dans le guide comme ayant pris « *la maîtrise d'ouvrage d'études hydrogéologiques visant à délimiter les aires d'alimentation(AA) des captages et des sources karstiques.... et... participé activement la réalisation de tests de la méthode Paprika de cartographie de la vulnérabilité.* mais aussi présent depuis 2012, dans le comité de pilotage du projet , n'ait pas été **l'élément moteur** de la protection des captages AEP et des Aires d'Alimentation dans le secteur du site et des épandages .

Beaucoup de données communiquées par le Parc ont été ignorées par Fonroche.On constate une absence de données sur l'ensemble des pertes avoisinant le site puisque le Parc n'a effectué aucun traçage dans le secteur (Perte de l'Higounet à Gramat) malgré les demandes de l'hydrogéologue agréé (étude du captage de Courtille 2012)

On note également la présence d'un important réseau souterrain (rivière) à un kilomètre du site conduisant vraisemblablement à des réseaux de types Vitarelles .

On constate aussi qu'il ya des épandages à proximité immédiate des pertes (Assier, Flaujac, Sonac, Quissac....) Ces éléments avérés se retrouvent dans les observations de l'enquête publique (voir Pièces jointes)

Alors qu'à Villeneuve et Perpignan, ils ont la directive NITRATE qui divise par deux la dose d'azote par an, le Causse extrêmement vulnérable n'a même pas cette contrainte alors que les eaux souterraines ont des valeurs voisines de 40mg /l en nitrates.

L'autocontrôle et les contrôles limités et peu nombreux ne sont pas rassurants pour la population qui de plus n'est pas informée.

Les épandages inquiètent les citoyens mais aussi les spéléos et les préhistoriens car tous les âges préhistoriques sont représentés sur ce territoire karstique et en particulier les grottes ornées.

Dans le dossier, il est écrit (Etude d'impact p 267) « *en cas de perte de surface, la capacité du plan d'épandage et de la filière à répondre aux besoins est compromise* » : Cela signifie qu'il faudra à tout prix approvisionner cette usine dont la capacité en intrants peut aller jusqu'à 69 000Tonnes.

Ainsi, la surface d'épandage devra augmenter comme c'est le cas à Villeneuve/Lot, grâce au « **porter à connaissance** » **qui se résume à un lettre de demande adressée à M. Le Préfet**

Ce type de dossier n'est pas en revanche porté à la connaissance des citoyens. A Villeneuve, il y a déjà trois demandes qui, si elles aboutissent, créeront une unité de méthanisation, tout à fait différente de celle à laquelle les Villeneuvois avaient été invités à participer.

Le compostage qui est la seule solution possible pour notre sol et notre eau ,selon le professeur KAEMMERER, a été abandonné par Fonroche au profit de l'épandage de digestat brut à Villeneuve , car trop onéreux. On peut penser qu'il en sera de même à Perpignan où Fonroche propose comme

plate forme de compostage, le site de MAYRAC (LOT) chez M.LAVERDET, soit 380km où les 3200T viendraient s'ajouter, surtout pour les odeurs, à celles du site : Est ce « environnementalement » correct ? Mais il y aura probablement un « porter à connaissance » qui modifiera le traitement du digestat comme à Villeneuve !

Nous sommes fort éloignés du GUIDE de la Méthanisation en Midi-Pyrénées, initié par le Président MALVY, en particulier pour les points 3 et 4 du guide, (qui est non visible actuellement sur le site du CR !)

Enfin, l'obtention d'une subvention régionale de 2,5 Millions d'€, nous interpelle à la fois comme contribuable mais aussi comme citoyen : Pourquoi un montant aussi élevé ? Pourquoi l'ADEME et l'EUROPE n'ont-elles pas participé ? Est ce que tous les projets pourront être aussi soutenus financièrement, sans léser d'autres filières d'énergies renouvelables ? Il se dit que le projet FONROCHE aurait fait annuler un projet photovoltaïque (Gramat) et au moins deux méthaniseurs (Gourdon et dans le Ségala) ?

Nous avons donc des raisons d'être très inquiets par ce projet, qui rassemble toutes les conditions pour grossir encore d'au moins 30% et tout cela sans que les citoyens aient leur mot à dire et sans aucune transparence, d'autant plus inquiets que nous avons les preuves que l'épandage sera nocif pour notre sol mais surtout pour notre eau et qu'il existe d'autres moyens de valoriser le digestat sans risque.

Je suis à votre disposition si vous souhaitez des informations complémentaires sur ce dossier.

Je vous prie d'agréer, l'expression de mes respectueuses salutations.

Liliane REVEILLAC